

Discours

Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la Signature avec Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en oeuvre du Plan de relance, de trois conventions de financement avec la Bibliothèque nationale de France, le musée du Louvre et le château de Versailles, dans le cadre du volet Culture du Plan de relance

Paris, 16 mars 2009



Monsieur le ministre, cher Patrick Devedjian,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Je suis très heureuse de signer aujourd'hui avec vous ces trois conventions qui illustrent bien l'importance que le gouvernement accorde à la culture, au patrimoine, à leur rôle dans notre société.

Ce que nous lançons avec ces trois conventions et avec celle, concernant l'ensemble des autres opérations, que nous avons signée avec Patrick Devedjian le 17 février dernier, c'est un formidable coup d'accélérateur, un nouveau souffle qui va contribuer à la relance économique tout en permettant d'anticiper dès 2009 la grande politique patrimoniale que tout le monde attend.

Les Français l'attendent. Nous savons qu'il y a une vraie passion dans notre pays pour le patrimoine. Elle est réelle, profonde et ne faiblit pas en cette période de crise, bien au contraire. Les chiffres de fréquentation de nos monuments sont éloquents. Ils montrent que dans cette période de remise en question de nos modèles et de nos choix, où on sent une vraie quête de sens, la culture, le patrimoine, peuvent apporter des réponses.

Tous les professionnels du patrimoine, de la restauration, de la conservation attendent aussi ce nouvel élan avec impatience. Ils représentent un secteur économique très important dans notre pays, avec 500 000 emplois – bien souvent dans des PME et des TPE – et 21 milliards d'euros de retombées économiques, selon une étude récente. Ces entreprises pâtissent depuis trop longtemps des à-coups budgétaires, des chantiers que l'on lance et que l'on arrête, faute de moyens.

Donner un nouvel élan à ce secteur, c'est donc bien investir pour l'avenir de notre pays, pour son dynamisme économique, pour son rayonnement, son attractivité. C'est tout le sens de l'inscription de la culture dans le plan de relance et je me réjouis, cher Patrick Devedjian, de la collaboration fructueuse entre nos deux ministères.

Nous avons voulu que ce nouvel élan gagne tout le territoire. Le plan de relance, doté de 100 M€, va nous permettre de réaliser 255 opérations : 255 chantiers qui vont pouvoir être lancés, accélérés ou achevés.

Et ce, grâce à la mobilisation des collectivités locales qui permettra, dans la plupart des cas, de doubler, voire de tripler l'impact des investissements de l'Etat.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 83 31
service-de-presse@culture.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

- Nous avons dégagé trois priorités pour le volet culture du plan de relance :
- les monuments historiques (66 M€ en AE et 64 M€ en CP),
 - les équipements culturels en région (15,1 M€ en AE et 15 M€)
 - et les grands projets (18,9 M€ en AE et 21 M€ en CP), essentiellement situés en Ile-de-France.

70% des crédits seront ainsi alloués aux monuments historiques si l'on prend en compte les crédits MH allant aux grands projets (Versailles, Richelieu et Fort St Jean-MUCEM). Avec un vrai équilibre entre les monuments appartenant à l'Etat et ceux des collectivités et de propriétaires privés.

La grande majorité des crédits ira en régions, avec 81% des AE et 74% des CP ; les crédits « Ile-de-France » s'élevant à environ 19 M€ (AE) et 26 M€ (CP).

Trois grands axes d'action ont été définis :

- « restaurer les cathédrales », avec 25,6 M€ d'AE et de 21,3 M€ de CP ;
- « sauver les grands monuments », appartenant ou non à l'Etat, avec 27,1 M€ d'AE et 27,5 M€ de CP ;
- enfin, « mieux conserver les monuments des petites communes », avec 13,3 M€ en AE et 15,2 M€ en CP.

Les 255 opérations sélectionnées l'ont été sur la base de quatre critères :

- la capacité à consommer la totalité ou la quasi-totalité des crédits de paiement avant la fin de l'année 2009 ;
- l'effet de levier sur les financements des collectivités locales ;
- l'impact de la dépense sur les PME du secteur ;
- enfin, l'équité territoriale : le plan de relance doit concerner l'ensemble du territoire y compris outre mer.

C'est un effort très significatif, qui ouvre vraiment un nouveau chapitre dans notre politique patrimoniale.

Nous avons donc voulu rendre cette opération particulièrement visible, montrer l'engagement très fort de l'Etat, fil rouge qui relie tous les chantiers que nous allons bientôt voir s'ouvrir partout en France. Je suis heureuse de vous dévoiler aujourd'hui le logo et le slogan que nous avons retenus et qui figureront, à côté de ceux du Plan de relance, sur l'ensemble des panneaux de chantiers.

Le slogan est : « Plan de relance : l'Etat restaure notre patrimoine ! ».

J'ai souhaité mettre en valeur plus spécifiquement le plan de restauration de nos cathédrales, avec plusieurs expositions de photographies, l'une sur les grilles du Palais-Royal, et les autres dans les gares de Paris et des grandes métropoles régionales, grâce à un partenariat avec la SNCF.

Les trois conventions que nous signons aujourd'hui concernent trois institutions phares de notre pays, le Louvre, la BnF et le château de Versailles, dont je salue les présidents ici présents.

1- Le musée du Louvre, tout d'abord, bénéficiera d'une dotation de 2 M€ qui lui permettra d'amorcer ou de réaliser quatre opérations de grande envergure :

- la restauration des façades côté Seine, dont les études préalables ont été réalisées en octobre 2007 ;
- des tests scientifiques pour le nettoyage des façades côté rue de Rivoli ;
- la restauration des sols dans le jardin des Tuileries, qui sont aujourd'hui très dégradés ;
- et une opération inédite : la restitution des trois arcades des Tuileries, aujourd'hui conservées à l'Hôtel de Fleury et dans la réserve lapidaire des Tuileries.

Le lancement de ces 4 opérations s'étalera entre mars et juin 2009. Elles devraient s'achever en décembre 2009 pour les façades côté Seine et les Arcades des Tuileries, et en décembre 2009 pour les sols du jardin et les essais scientifiques sur les façades côté rue de Rivoli.

2- La BnF bénéficiera d'une dotation de 1,45 M€ centrée sur la mise en sécurité du quadrilatère Richelieu et la restauration du château de Sablé-sur-Sarthe.

Vous savez qu'au-delà du plan de relance, le quadrilatère Richelieu fait l'objet d'un vaste plan de rénovation, de mise en sécurité et de réhabilitation technique. Cela fait plusieurs années que le calendrier de réalisation était régulièrement repoussé. Grâce à cette enveloppe supplémentaire, nous allons pouvoir réaliser dès cette année des opérations de mise en sécurité nécessaires avant le lancement effectif du plan global de rénovation et de réhabilitation technique qui débutera début 2010. La première phase de ce grand projet sera financée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (20%) et le MCC (80%) sur la période 2009-2013.

L'enveloppe permettra également de lancer la rénovation des planchers du château de Sablé-sur-Sarthe, qui sont aujourd'hui dans un état préoccupant. L'opération sera lancée en avril et s'achèvera en mai 2010.

La BnF financera par ailleurs sur ses crédits le début de l'opération de restauration des façades du château.

3- Enfin, Versailles bénéficiera d'une dotation de 3 M€ qui permettra d'anticiper des opérations prévues dans la seconde phase du schéma directeur « Grand Versailles ».

Elles concernent le bâtiment du Grand Commun, qui regroupait toutes les fonctions logistiques du château sous l'Ancien Régime. Il avait eu plusieurs affectations depuis la Révolution, abritant notamment un hôpital militaire jusque dans les années 1990, avant son affectation à l'établissement public.

Nous allons lui rendre sa vocation d'origine, en y regroupant les services scientifiques, administratifs et techniques de l'établissement, ainsi qu'un centre de recherche, une bibliothèque, un centre de documentation, les archives, des ateliers, des réserves et le pôle énergétique du château. Les espaces du château occupés actuellement par ces différents services pourront donc être rendus au public.

Une première phase d'aménagement avait été entamée fin 2007. Le calendrier du schéma directeur prévoyait que la deuxième partie du bâtiment serait aménagée à compter de 2010 pour pouvoir accueillir les services dispersés à l'extérieur du château. Le plan de relance permet de lancer ces travaux dès la fin du mois de mars. Ils s'achèveront entre décembre 2009 et février 2010.

Vous le voyez, c'est un effort sans précédent qui est consenti en faveur de nos monuments, tous nos monuments, des grandes institutions au patrimoine de proximité, des cathédrales aux églises de petites communes.

La France a un héritage extraordinaire, 43 000 monuments historiques sur tout le territoire. C'est un héritage exceptionnel, qui implique des moyens immenses pour mener une lutte sans fin contre le temps, véritable tâche de Sisyphe. Nous avons enfin ces moyens, grâce au plan de relance. Grâce aussi à l'engagement très fort du Président de la République de pérenniser à partir de 2010 les crédits en faveur des monuments historiques à hauteur de 400 millions d'euros – chiffre qui correspond aux besoins du secteur, de l'avis de tous les professionnels.

Vous connaissez sans doute ce livre à la fois drôle et glaçant de Laurence Cossé, *Le Mobilier national*, qui met en scène un Directeur de l'architecture et du patrimoine au bord de la crise de nerfs, qui dynamite en douce des cathédrales qu'il considère comme « mineures » pour pouvoir sauver les plus importantes. Ce livre est au rayon fiction et il y restera !